

# Conseil du 4e arrondissement

---

**3 NOVEMBRE 2015**

**PROCÈS VERBAL**

## **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

**II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS**

### **SEPTIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Le trois novembre deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4e, sur la convocation en date du vingt-huit octobre deux mille quinze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absente :  
Corine FAUGERON.

Absent excusé :  
Départ de Vincent ROGER à 20 heures 30.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de onze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement, à 19 heures.

*La séance est ouverte à 19h00.*

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Mesdames, messieurs les habitantes et habitants, mesdames messieurs les élus, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal. Je vous remercie d'être là, avec une heure de décalage. J'en tiens compte car nous la sentons. La nuit tombe plus vite. Nous avons un pouvoir de Mme FAUGERON pour M. N'CHO ?

J'indique au public que nous entrons en période électorale jusqu'à mi-décembre. Il y aura donc deux conseils d'arrondissement sans questions du public, ce qui ne vous empêche pas de déposer vos questions après la séance pour que nous puissions y répondre. Nous le ferons, c'est notre devoir. Mais il n'y a pas de « questions du public » en période électorale pour qu'il n'y ait pas de mélange des genres et pour laisser les candidats dans la sérénité de leurs campagnes, qui ne doivent pas déborder sur le conseil d'arrondissement.

**PROJETS DE DELIBERATION PROPRES**

**0420150027**

**Désignation du secrétaire de séance.**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je désigne M. Pacôme RUPIN en tant que secrétaire de séance, si tout le monde en est d'accord.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

**0420150028**

**Adoption du procès verbal de la séance du 15 septembre 2015.**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Par honnêteté, je m'abstiendrai car je n'ai pas eu le temps de le lire.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et une abstention (Vincent ROGER (les Républicains)).*

**0420150029**

**Dotation de l'état spécial du 4<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2016,**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

C'est assez classique et répétitif pour ceux qui fréquentent régulièrement le conseil d'arrondissement, et je m'en excuse, mais nous devons examiner les dotations de l'état spécial du 4<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2016 au titre du budget primitif. Nous avons trois dotations.

La première est la dotation de gestion locale, soit la plus grande partie du budget qui comprend l'ensemble des crédits de fonctionnement des équipements de proximité et de la mairie. Son montant pour 2016 s'élève à 2.479.594 euros, donc d'une nette augmentation de +1,25%.

Le montant de la dotation d'animation locale s'élève à 172.122 euros, soit une augmentation, plus conséquente, de +5%.

Enfin, la dotation d'investissement est destinée à financer l'acquisition du matériel et la réalisation de travaux dans les équipements de proximité. Cette dotation n'a pas évolué depuis onze exercices budgétaires. Je me fais en général gronder par l'opposition, et par M. Vincent ROGER en particulier. Elle est fixée à 130.000 euros. Sur cette somme, les conseils de quartier sont dotés d'un montant forfaitaire de 8.264 euros chacun, ce qui porte la dotation globale à 33.056 euros, donc 25% de la dotation d'investissement dite aussi « DIV ».

Au total, l'état spécial pour notre arrondissement s'élève à 2.781.636 euros pour 2016. Y a-t-il des questions ? Sans questions particulières, je mets au vote cette délibération.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).*

## **PROJETS DE DELIBERATION**

**2015DCCT145 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires).  
Subvention Fonds du Maire (4.000 euros) à l'association Paris Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie du 4<sup>e</sup> arrondissement.**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Cette subvention concerne le projet de biennale de photographes du monde arabe contemporain, projet imaginé par Jack Lang, président de l'Institut du Monde Arabe et porté par l'institut du Monde Arabe et la Maison Européenne de la Photographie qui est dans notre arrondissement et auquel la Mairie du 4e s'est associée pour présenter une exposition de photographies originales d'une photographe contemporaine, Pauline BEUGNIES, qui sera installée à la mairie du 12 novembre au 17 janvier. Je vous invite à venir nombreux découvrir et participer à ce parcours. C'est la première fois que l'Institut du Monde Arabe sort de ses murs et va jusqu'à épouser un autre lieu devenu un lieu culturel important de Paris, votre mairie d'arrondissement.

En plus de la Mairie du 4<sup>e</sup> et de la Maison Européenne de la Photographie, plusieurs institutions du 4<sup>e</sup> sont concernées : la Cité Internationale des Arts, la galerie Binôme, la galerie Photo 12 et la galerie Embiricos. Dans un souci d'économie d'échelle, la Maison Européenne de la Photographie centralise une partie du budget de production des expositions. C'est la raison pour laquelle la subvention leur est attribuée.

Je pense que dans l'époque actuelle cette exposition fera du bien. Elle permet le dialogue et ce qui concourt au dialogue dans cette époque de tensions et d'inquiétudes me paraît une bonne décision. Vous viendrez découvrir les premiers cette exposition et, je l'espère, tout le parcours de l'Institut du Monde Arabe et de la Maison Européenne de la Photographie.

S'il n'y a pas de remarques, je mets cette délibération au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015SG42 (Secrétariat Général).****Aménagement des berges de Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>) – bilan de concertation et projet arrêté.****Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je voudrais dire quelques points en préambule. Je connais les positions de l'opposition sur ce sujet, sur lesquelles nous avons déjà échangé. J'avais noté avec intérêt la position de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET durant la campagne municipale l'année dernière qui avait proposé la fermeture du centre ville à la circulation automobile, qui me paraissait une proposition intéressante et sérieuse. De surcroît, j'ai étudié avec Jean-Louis MISSIKA, adjoint chargé de l'urbanisme, la proposition et le projet alternatif que l'opposition a présenté au Conseil de Paris sur un programme qui proposait d'alterner la circulation. M. Vincent ROGER sera plus légitime que moi pour en parler. Nous avons étudié ce projet alternatif des quais haut et des quais bas avec beaucoup de sérieux.

Je vous donne quelques arguments. C'est une révolution qui s'engage. En 2001, lorsque Bertrand DELANOE avait présenté les couloirs de bus dans son programme, cela a perturbé les habitudes d'utilisation de la chaussée sans délimitation précise des couloirs de bus, de taxis et des automobiles. Nous avons constaté au fil du temps entre 2001 et 2014 que la circulation automobile à Paris – et les chiffres ne sont pas les nôtres, ils se recoupent avec ceux de la Préfecture et d'un certain nombre d'organismes publics et d'études indépendantes – que le trafic automobile a diminué de 25% à Paris sur cette période. Par ailleurs, 60% des Parisiens et Parisiennes n'ont pas d'automobiles. C'est un chiffre important par rapport aux villes de New York, Londres, Amsterdam, Stockholm et beaucoup d'autres villes où ce chiffre va de 5 à 10%, 20% maximum. Il reste donc à Paris 40% de propriétaires d'automobiles, ce qui n'est pas négligeable mais nous souhaitons, et c'est la position de la Maire de Paris que je défends, que cette proportion continue à diminuer et que toutes celles et ceux qui peuvent, dans la mesure du possible, utiliser plutôt les transports en communs ou taxis, vélib's ou autolib's, le fassent. Bien évidemment, tout cela doit s'accompagner d'une accélération de l'amélioration des transports publics. En voyageant, on se rend déjà compte que le système parisien de régie autonome est d'assez bonne qualité. Nous nous dirigeons de plus, et déjà avec les bus nocturnes, vers la solution de transports publics 24h/24.

Nous devons également accepter et reconnaître qu'il y a un problème de santé publique. Vous l'avez vu hier puisque cela a donné lieu entre la Maire, la Préfecture de Police et le gouvernement avec qui nous ne sommes pas éloignés du point de vue de nos familles politiques à un petit bras de fer. Nous souhaitons en effet que ce soit les élus régionaux, et cette position sera la même après les élections régionales s'il y a une alternance, qui soient en mesure de décider de la circulation alternée à Paris et non le gouvernement. Nous défendons cette position. La santé publique est primordiale et la réduction de la circulation automobile va dans ce sens.

Si nous regardons les grandes villes à travers le monde, celles qui ont un fleuve et un centre-ville que je qualifierais de qualité ont supprimé les autoroutes urbaines. Je ne suis pas de ceux qui font le procès des années 70 en disant « mais quelle bêtise, quelle monstruosité ». L'époque était différente. On y construisait beaucoup d'autoroutes et de manière moins concertée. On y construisait des voies rapides. Souvenez-vous que la voie Georges Pompidou s'est faite le long de la Seine mais qu'il était prévu une radiale qui serait arrivée depuis Orly et la Porte d'Orléans jusqu'à la Tour Montparnasse. Tout cela était une autre manière de voir le monde, une autre manière de vivre. Ce monde a changé. Je crois que tout un chacun, et quelque soit la famille politique à laquelle on appartient, nous souhaitons tous une meilleure qualité de l'air et une meilleure qualité de circulation. Nous

avons eu une réunion avec la mairie du 7<sup>e</sup> qui a aujourd'hui une position plus nuancée sur le projet de fermeture de la voie rapide rive gauche. Là dessus je ne souhaite pas de combat politique.

Nous avons le droit d'être pour, le droit d'être contre, le droit d'avoir des arguments, le droit d'être inquiets parce qu'il y aura dans les premiers mois de fermeture des voies sur berges des engorgements de circulation. C'est la raison pour laquelle le schéma long a été choisi. Les ingénieurs nous ont démontré par A+B que si nous choissions la version plus courte, celle qui permettait au trafic de sortir Place du Châtelet, on aurait un méga embouteillage sur la place, qui se répercuterait ensuite Boulevard Sébastopol et dans les 1<sup>er</sup>s et 2<sup>e</sup> arrondissements et le Marais. Le choix a donc été fait de la version longue : fermeture depuis la Concorde jusqu'à l'Arsenal. C'est radical, c'est puissant, c'est volontaire, c'est assumé. Je suis tout à fait capable d'entendre les arguments qui vont accompagner cette fermeture. Je souhaite que l'opposition municipale soit entendue sur ces sujets et je souhaite de toute façon que nous soyons intelligents collectivement quand il faudra arranger, rectifier, voire accélérer. Je ne serai pas un Maire fermé en disant que nous détenons la vérité. Personne ne détient la vérité.

Je sais que nous avons un devoir vis-à-vis de l'environnement et vis-à-vis de l'évolution de toutes les villes dans le monde car nous avons pris du retard. Bertrand DELANOE avait initié, et je dirais même Jean TIBERI, pour être très honnête, avec la fermeture le dimanche des quais rive droite. J'ai porté pour ma part la fermeture occasionnelle le samedi. Quand nous l'avons expérimenté, les habitants ont semblé plutôt intéressés et plutôt satisfaits. Il y a des insatisfaits mais une majorité s'est prononcée favorable. Je me souviens du projet de Jean TIBERI, intéressant, qui était la fermeture à la circulation de la Place de la Concorde. Là aussi, on peut railler, mais on voit que l'humain veut investir l'espace public. L'automobiliste est intelligent. C'est comme l'eau qui circule. Quand l'eau se trouve face à un mur ou un barrage, elle cherche une autre circulation. C'est ce qui se passera. Ca prendra peut être trois mois, six mois ou peut-être même un an. J'assumerai les critiques, j'assumerai les désagréments, et nous écouterons les aménagements nécessaires à faire et ceux qui auront vraiment des nuisances. Ce sera notre rôle et je respecterai et écouterai les arguments de l'opposition. C'est la méthode que j'utiliserai et je tenterai de la tenir jusqu'au bout.

D'après les études qui ont été faites par les ingénieurs et les spécialistes qui ont voyagé dans le monde entier, le temps pour ceux qui passeront dans le centre de Paris sur les berges hautes sera augmenté - c'est une moyenne maximale cumulée - de onze minutes aux heures de pointe. C'est certes onze minutes, plus de 10% d'une heure, et c'est du temps mais onze minutes de son temps dans sa vie professionnelle ou personnelle ? Je pense qu'il ne faut pas comparer tous les usages. Certains prennent leur voiture pour se balader, certains pour visiter et d'autres simplement pour traverser la ville. J'ai des chiffres. Ceux qui traversent Paris sans s'arrêter représentent 15% des automobilistes. Ces 15% ne peuvent pas être prioritaires sur la qualité de vie des habitants. Onze minutes de rallongement me semblent un enjeu tout à fait respectable et explicable par rapport à l'enjeu de santé publique et à la qualité de vie que nous devons souhaiter aux habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement et aux commerçants qui travaillent et vivent aussi dans l'arrondissement. Je dis toujours que je suis le Maire et que nous sommes les élus des habitants de jour et de nuit mais également de ceux qui viennent travailler tous les jours comme nous.

Travaillons collectivement et tentons de dépasser nos réticences, nos inquiétudes et nos peurs. Ne soyons pas fermés. J'ai beaucoup appris dans la réunion publique et j'ai beaucoup entendu dans les arguments que je n'avais pas. Ils m'ont conforté dans l'idée que c'est une bonne décision. Je profite de cette occasion pour vous dire que la mairie du 4 accueillera des moments de la COP21 en liaison avec le Bourget. On n'est pas qu'une petite mairie d'arrondissement, on a de l'ambition et on veut que les enjeux de la planète donnent

l'occasion de conférences contradictoires dans l'arrondissement. Je vous en cite par exemple une qui fera polémique. J'ai sollicité le professeur ingénieur Pierre René BAUQUIS, professeur affilié à l'Ecole Normale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, qui a des points de vue très intéressants et très tranchants sur le gaz de schiste et sur le nucléaire. C'est un savant qui tiendra une conférence sur le changement climatique dans le cadre de la COP21 le 5 décembre. Il y aura déjà le 19 novembre la conférence « Comment se forger une intime conviction sur le changement climatique ? » avec la physicienne Katia LAVAL, professeure à l'université Paris VI, à la bibliothèque Arthur Rimbaud ; le 24 novembre « Réglementation : de la production des sols au statut de producteur », conférence sur l'agriculture urbaine ; conférence sur le changement climatique et la santé le 25 novembre ; une conférence sur le zéro déchets le 9 décembre et « Comment décarboner le mix énergétique en France et dans le monde » le samedi 12 décembre à nouveau avec le professeur Pierre René BAUQUIS dans la salle des fêtes et enfin « Cultiver partout à Paris », conférence au Pavillon de l' Arsenal pour laquelle j'ai sollicité la présence en débat de Dany Cohn-Bendit. J'attends un certain nombre de réponses mais sachez que vous, habitants du 4<sup>e</sup>, aurez l'occasion de débattre avec un certain nombre de personnalités et que le débat des voies sur berge s'inscrira d'une certaine manière dans la COP21.

J'ai été long, je m'en excuse, mais je vous devais un certain nombre d'explications. Je devais vous expliquer nos convictions car je sais que je suis soutenu par la majorité municipale et je veux, vis-à-vis de M. ROGET et M. PLONQUET, dont je respecte totalement les points de vue, qu'on ait un débat de grande qualité qui peut certes être frontal, avec des points de divergences mais aussi de convergences. Pardon d'avoir été long. Merci beaucoup.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Merci monsieur le Maire. C'est normal que vous soyez long car c'est un sujet passionnant. Je partage votre avis, personne n'a la vérité absolue. Du moins, je ne crois pas qu'elle soit de ce monde. Comme vous l'avez rappelé, ma famille politique n'est, historiquement, pas hostile aux évolutions allant vers une baisse de la pression automobile dans le centre de Paris. Je n'ai pas été un proche historique de Jean TIBERI mais il faut lui rendre cet hommage, il a permis en 2001 la fermeture des voies sur berges le dimanche. C'était une bonne décision. La façon dont vous avez rappelé la proposition de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET était un peu excessive lors de sa campagne. Elle avait proposé que certains secteurs dans le centre de Paris soient piétonnisés ou semi-piétonnisés. Comme vous le savez également, je sais que le sens de l'histoire est à terme de rendre semi-piéton le centre de Paris en laissant la circulation aux taxis, aux véhicules de la RATP, aux services d'urgence et, bien évidemment, que chacun se rassure, aux riverains.

Sur cette affaire de la fermeture des voies sur berge, je dois vous dire que je suis très dubitatif pour plusieurs raisons.

La première concerne la concertation que votre majorité a mise en place. Franchement, c'est un sujet sérieux mais qui prête à rire. Elle a été organisée pendant l'été et, comme vous le savez, les Parisiens sont des passionnés de l'aménagement urbain au moins d'août. Ça a le mérite de l'originalité. Concertation dont on me dit après coup que le commissaire enquêteur explique que 57% des personnes consultées sont pour. On peut quand même s'interroger sur la représentativité car ces 57% représentent en vérité 966 personnes sur deux millions d'habitants. Sur ces 966 personnes vous en avez 366 qui ont fait une balade le long de la Seine pour dire que c'était magnifique. Je vous invite donc à réfléchir sur la concertation. Cela me fait penser à la Ministre de la Santé qui fait voter loi très importante sur la santé en France, sur laquelle on peut débattre, en décembre prochain et qui organise les assises de la santé courant de l'année 2016. Je pense qu'il aurait été préférable de faire l'inverse. C'est un peu la même chose pour les voies sur berges. Je pense qu'on aurait pu donner plus de

temps à la concertation et la faire l'hiver où on aurait eu plus de temps, et la faire plus représentative.

La deuxième chose est que nous avons atteint un niveau de tartufferie rarement égalé sur l'étude d'impact qui a été rendue publique le dernier jour de la concertation et a été portée à la connaissance des élus d'opposition après la concertation. J'invite chacun à lire cette étude d'impact qui est très intéressante. Sur la forme, elle est à montrer dans les écoles de l'hypocrisie française. D'un côté on nous explique avec ces circonvolutions incroyables, des périphrases et des euphémismes qu'il faut prendre beaucoup de recul sur cette étude et de l'autre cette même étude nous explique que l'impact sera terrible en matière de circulation. Soit on a pris des gens compétents pour faire l'étude, ce que je ne nie pas car la richesse des ingénieurs français n'est plus à prouver, et cette étude a du sens. Je ne vois alors donc pas pourquoi la Ville de Paris l'a accompagnée de tant de périphrases. Il faut la prendre au sérieux. Le parcours moyen, monsieur le Maire, entre la Concorde et le Quai Henri IV n'augmentera pas d'onze minutes mais de seize minutes, c'est à dire qu'il passera de douze à vingt-huit minutes. Je vous laisse apprécier les conséquences en matière de délais d'acheminement des services d'urgence : SAMU, pompiers, police. Le nombre de véhicule le matin et le soir, aux heures de pointe, sur les quais hauts va augmenter de 580 véhicules par heure. Et ce sans oublier les impacts sur le reste de Paris car, par exemple, sur le boulevard Saint Germain et les quais du 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissement, et comme il y a peu d'habitants au niveau des Tuileries et du Louvre, les habitants les plus concernés seront ceux entre le Quai de Gesvres et le Quai Henri IV. Le nombre de véhicules sur le boulevard Saint Germain va augmenter de 220 véhicules par heure. C'est considérable au vu de la circulation aujourd'hui sur ce boulevard. Je peux vous rejoindre sur la problématique de la création d'un goulot d'étranglement si on arrêta la circulation sur les quais bas à partir de Châtelet, mais le goulot d'étranglement va être plus haut. Il va être entre la Place de la Concorde et le Pont du Carrousel. On ne fait finalement que déplacer le problème. La Maire de Paris pourrait s'interroger sur le fait que ses services produisent une étude expliquant en conclusion, je cite, « L'impact à l'extérieur de Paris sera faible mais le report de la circulation sera essentiellement dans le centre de Paris ». On se dit donc qu'il n'y aura aucun impact en dehors de Paris, ce qui reste à relativiser, mais on va en revanche promettre l'enfer pour le centre de Paris. M. CONTASSOT nous avait expliqué en 2001 qu'il allait promettre l'enfer aux automobilistes. Quinze ans plus tard, l'enfer ne sera pas que pour les automobilistes mais également pour les riverains du 4<sup>e</sup> arrondissement du Quai de Gesvres au Quai Henri IV.

Troisième point, vous nous expliquez qu'il s'agit d'un sujet de santé publique. Je suis à 100% d'accord avec vous. Je ne pouvais pas être là mais on m'a raconté que lorsque la Maire de Paris est venue dans cette mairie pour expliquer le projet, elle a insisté sur le sujet de santé publique. Parlons alors de santé publique. Vous parlez de peur et ce n'est pas dans mes habitudes d'avoir peur mais je manifeste une certaine inquiétude. Toute la circulation qui était en partie sur les quais bas va passer exclusivement sur les quais hauts. Je ne vois donc pas comment on peut m'expliquer scientifiquement que cela ne va pas avoir d'impact en matière de santé publique sur les riverains et sur les piétons qui passeront sur les quais hauts. On va augmenter la pollution sonore de manière considérable. Vous avez été par le passé, et j'étais d'accord avec vous, assez préoccupé sur ce sujet sur la rue Rivoli vis-à-vis des sirènes des services d'urgence. Je vous laisse imaginer la conséquence sur les quais hauts et ça ne concernera pas que les quais de Gesvres et Henri IV mais aussi les habitants des îles. Quand une sirène retentit Quai Henri IV, le Quai d'Anjou est aussi concerné. Je vous laisse imaginer la concentration en dioxyde d'azote et en particules fines sur ces quais. J'avoue que je ne vois donc pas l'intérêt immédiat en matière de santé publique. Si on se projette sur le long terme, d'accord, on peut en débattre.

A partir de tous ces constats, monsieur le Maire, j'ai plusieurs questions.

Comme je vous l'ai dit en introduction, dans l'absolu, *why not* ? Je ne suis pas hostile à la logique d'accéder plus au fleuve même si, entre vous et moi, je m'interroge sur le fait s'il y aura beaucoup de piétons en hiver au bord du fleuve.

L'idée du contreprojet mis en place par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET en accord avec Jean-François LEGARET et moi-même d'imaginer une circulation alternée entre quai haut et quai bas, nous pouvons en débattre. Plusieurs questions se posent donc au regard de ce projet.

Pourquoi ne pas étendre la mise en place de transports de substitution ? Notamment pour les gens qui sont dans l'obligation professionnelle de traverser Paris, par exemple des gens qui habitent en Seine-et-Marne et doivent travailler à La Défense.

Qu'allez-vous faire du tunnel des Tuileries ? Pourquoi le fermer tout de suite ? Il y a quelque chose qui me semble totalement aberrant. Pourquoi le fermer pendant deux ans alors que pendant cette période vous ne pourrez rien en faire ? Qu'après vous ayez l'idée d'une discothèque, de la marchandisation des lieux, pourquoi pas ? J'ai entendu la Maire de Paris parler de cette possibilité de discothèque. On peut s'interroger sur le fait de fermer une voie qui est utile au développement économique de Paris pour créer une discothèque. Ca peut être un débat. Il y a en tout cas la certitude que pendant deux ans ce tunnel sera fermé et pas utilisé par les Parisiens. Comme vous le savez, et vous me l'aviez accordé lors d'un précédent conseil d'arrondissement, ce tunnel est totalement pollué. Il m'arrive de faire des footings le long des quais de la Seine le dimanche matin, suite à la décision de M. TIBERI, et j'ai voulu une fois m'aventurer dans le tunnel des Tuileries. Je suis immédiatement ressorti tant c'est irrespirable. Pourquoi le fermer tout de suite ? Cela ne sert strictement à rien. La seule chose que cela va créer est un embouteillage incalculable. De même, pourquoi fermer le tunnel Henri IV ? Si je peux comprendre la fermeture du tunnel des Tuileries à échéance de quatre-cinq ans, le quai Henri IV, j'avoue ne pas comprendre. Quel est le sens environnemental, économique et d'intérêt public de fermer un tunnel qui débouche sur une route à quatre voies ? Je trouve ça, à titre personnel, complètement aberrant. Je peux comprendre pourquoi vous voulez fermer les quais bas mais le tunnel Henri IV je ne vois pas l'intérêt.

*Quid*, monsieur le Maire, de votre projet d'allongement du square Henri-Galli ? Pardon de vous dire, mais si vous faites ce projet vous ne pouvez plus allonger le square. On ne peut pas mettre la circulation sur les quais hauts et dire en parallèle qu'on va étendre le square Henri-Galli jusqu'à la Seine.

Il me reste quelques questions, quatre, pour être honnête.

Pouvez-vous me dire la cohérence avec le projet ambitieux, qui me rappelle d'ailleurs un projet que j'avais défendu durant les municipales, concernant l'aménagement de Morland ? Si vous voulez en faire un lieu de vie, un lieu très agréable, je suis totalement d'accord. Je vous soutiendrai si ce projet est dans le sens de l'intérêt général mais comment vouloir en faire un lieu emblématique de Paris si vous créez en parallèle des bouchons à ses pieds ?



Pourquoi la Ville ne demanderait pas tout simplement l'avis des habitants ? La concertation, ça peut être sympa, mais un référendum local pour demander aux habitants, je vous assure qu'on y gagnerait, quoiqu'il arrive. Pourquoi la Ville ne proposerait pas un moratoire ? Jean-François LEGARET, hier, lors du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup>, a émis cette idée.

Je me permets de vous rappeler qu'au moment où vous allez fermer les quais bas, nous allons avoir une succession de chantiers dans le centre de Paris qui gênera la circulation de manière incroyable. Je vous les cite : chantiers du Louvre, chantier du Châtelet, chantier de la Samaritaine, chantier de la Poste du Louvre, chantier du Louvre des Antiquaires et, bien évidemment, chantier des Halles. Au même moment, nous allons fermer un axe de circulation si important et notamment par rapport à ces chantiers.

Voilà, monsieur le Maire, c'est un long sujet. Je rajouterai une dernière question. Vous parlez de la région. L'élu régional que je suis peut y être sensible. Une autre instance va se créer au 1<sup>er</sup> janvier prochain, qui est le Grand Paris. N'y aurait-il pas une logique à demander aux acteurs du Grand Paris, qui sont tous concernés par la fermeture des quais bas, leur avis, leur opinion, et éventuellement qu'il y ait un vote au sein de la nouvelle structure qui est en train de s'établir ? Pour toutes ces raisons, monsieur le Maire, et j'ai apprécié la manière dont vous avez présenté les choses dans le respect des positions des uns et des autres, et comme vous je ne prétends pas avoir la vérité absolue, mais j'ai quand même la conviction forte que ce projet mérite plus d'attentions, plus d'écoutes et mérite à mon avis que la Maire de Paris revoie sa copie et ne confonde pas vitesse et précipitation.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Je vais apporter un certain nombre de réponses très factuelles et je vous propose qu'on ne ré-ouvre pas le débat. Je peux répondre sur un certain nombre de points. J'ai écouté très attentivement ce que vous disiez et j'entends des personnes proches de moi qui disent des choses un peu comme vous.

Si on avait gardé le tunnel ouvert, on créait un embouteillage et une pollution phénoménale sur la Place du Châtelet, comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle les ingénieurs et les urbanistes, ceux qui ont plus le savoir-faire, nous ont convaincu qu'il fallait fermer le tunnel tout de suite et que le projet général de 3,5 kilomètres soit appliqué tout de suite, plutôt qu'un morceau de tronçon.

La raison pour laquelle le projet alternatif que vous avez présenté, et que nous avons étudié sérieusement, ne peut pas se faire, c'est qu'à partir du moment où vous condamnez la circulation sur les quais hauts, et que cela survient au moment de la crue, cela fait totalement disparaître la circulation. Pas seulement sur le quai bas mais également sur le haut. Or aujourd'hui le quai haut est aujourd'hui préservé pour la circulation et les couloirs de bus.

Les travaux de mise aux normes ont été faits sur le tunnel. Il est aujourd'hui forcément pollué puisque fréquenté par un grand nombre de voitures, raison de plus pour le fermer et, je serais tenté de dire, de le désintoxiquer. Deux années ne seront pas trop longues pour le faire. J'ai aussi appris qu'à partir du moment où la voiture, comme l'eau, n'a plus la possibilité de circulation, elle cherche un autre parcours. La majorité des Franciliens ne prennent pas de voiture pour venir à Paris. C'est une toute petite proportion. Il y a toutefois un cas qui m'intéresse particulièrement. Ce sont les artisans qui viennent faire des travaux avec leurs camionnettes et nous devons faire de l'ordre pour qu'ils puissent se garer sur les 6000 places qui leur sont réservées. C'est un vrai sujet. Ne croyez pas un instant que nous voulons qu'il y ait des bouchons. Nous voulons que la circulation automobile diminue. De fait, elle diminuera comme dans toutes les villes où les berges ont été fermées, que ce soit Londres ou Tokyo. Partout où les voies ont été fermées autour d'un fleuve, la circulation a

diminué ou disparu, parce que les gens sont intelligents. Ils ne vont pas là où il y a des bouchons.

Concernant le square Henri-Galli, mon adjointe Corinne FAUGERON trouvait que notre projet de rapprocher le square du quai lui paraissait une moins bonne idée que de le rattacher à l'arrière, à savoir vers les rues. Je suggère qu'on en débâte et que l'on prévoit ensemble comment cet aménagement se fera si les voies sur berges seront fermées en bas. Tout cela se fera d'ailleurs concomitamment avec le réaménagement de la Place de la Bastille. C'est une logique générale de circulation.

Concernant les transports, le lien se fait de façon étroite avec la région et la future métropole. Je n'ai jamais trouvé que les communes limitrophes demandaient plus de trafic quand ils réaménageaient. Quand ils décident de fermer des voies à la circulation ou de réaménager des quais, que ce soit à Neuilly, Levallois-Perret ou Courbevoie, ils ne nous demandent pas notre avis. Ils ne demandent pas aux Parisiens, qui sont quand même deux millions et demi, ce qu'ils en pensent quand ils viennent travailler à Courbevoie. Dans la concertation et dans le fait qu'un grand nombre de maires discutent beaucoup à Paris avec Anne HIDALGO. L'idée n'est pas de pénaliser les Franciliens mais nous sommes à Paris et nous défendons les intérêts des Parisiens. Leur intérêt, nous semble-t-il, est de leur rendre les berges sur Seine. Fermer la voie rive gauche a bien montré que le cataclysme annoncé n'a pas eu lieu. Cela a bien sûr chargé un peu plus la rue de l'Université, la rue de Grenelle et la rue de Solferino parce que les gens prennent évidemment des parcours différents.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Ce n'était pas les mêmes études.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

C'était quand même dans ce sens là. La voie rive gauche va très loin. Prenons l'exemple d'Alain Juppé à Bordeaux, pardon ce n'est pas mon candidat, il a amené les choses avec un rythme tenu et sévère. Il a fait la révolution et aujourd'hui je crois que les gens sont plutôt satisfaits de pouvoir circuler en vélo et à pied le long du fleuve. Je crois que c'est dans le sens de l'histoire. J'ai eu l'occasion de rencontrer le gouverneur de Tokyo, qui était invité à Paris, et il nous a encouragés. C'est un libéral, pas un social-démocrate.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Mais vous êtes un social libéral.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Moi je suis d'une catégorie un peu à part. Je suis un mutant et j'assume. Je vous remercie de la manière dont notre échange a eu lieu. Je donne maintenant la parole à M. PLONQUET.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Merci monsieur le Maire, je serai synthétique. Nous sommes évidemment, et depuis longtemps, pour une évolution des usages de la voiture. Comme vous le mentionnez par Tokyo et d'autres villes, les évolutions des grandes villes dans le monde vont dans ce sens là et il est probable que dans quelques années même le centre de Paris aura évolué. Cela dit, je suis sur le même plan que Vincent et je souhaiterais mettre en évidence le sujet de la méthode. La concertation a démarré le 22 juin et se clôt au mois d'octobre. Je vais comparer avec ce qu'il se passe sur la Place de la Bastille qui va également évoluer. Il y a des concertations bien plus importantes que pour les voies sur berges, avec des stades différents d'avancement du projet sur différentes années et la fin de réunion est prévue pour 2018. On met quatre ans pour aménager la Place de la Bastille avec quelques centaines de milliers d'euros parce que cette place est importante et, en quelques mois, on décide et on arrête que le projet de voies sur berges va se tenir. De plus, on apprend effectivement que la

concertation n'a réuni que 933 contributions. C'est quand même extrêmement faible, au vu du côté structurant du sujet. Sur le choix du projet n°2 qui est retenu, seulement 57%. Indépendamment du fait qu'un sondage doit être représentatif, il faut sur un sujet aussi structurant viser au moins 70-80%, pas 57%.

On va trop vite. Il y a manifestement la volonté d'aller vite. Est-ce la COP21 ? Est-ce pour être plus beau et présenter un meilleur projet pour les JO 2024 ? Je ne sais mais ça va beaucoup trop vite. Nous souhaitons que la concertation soit beaucoup plus étendue et que l'on fasse appel à des instituts de sondage qui permettraient d'approfondir ce sujet.

Par ailleurs, les transports dans les grandes villes frôlent l'excellence. Quand on voit comment cela fonctionne là bas, on voit le chemin qu'on a à prendre. Les transports en commun dans Paris, que ce soit le métro ou le RER, sont quand même aujourd'hui dans des situations qui appellent à des améliorations. Il faudrait montrer aux Parisiens qu'il y a également en parallèle de ce projet une amélioration constante des transports en commun. Pour ma part, j'aurais attendu les élections régionales pour que le sujet reprenne et, pour aller dans le sens de Vincent, attendre également le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la création du Grand Paris. Cela me semble beaucoup trop tôt. La concertation va beaucoup trop vite.

### **Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Bonsoir à tous. J'aurais trois remarques sur ce que vous venez de dire et qui est très intéressant. Le projet des voies sur berges n'est pas arrivé du jour au lendemain. Je ne voudrais pas que l'on croit que l'on se précipite et que l'on met la charrue avant les bœufs. Vous avez remarqué que nous avons toujours indiqué dans cette concertation qu'il s'agissait d'un acte 2. Il y a donc eu un acte 1, il y a quelques années, durant la mandature précédente. Bertrand DELANOE a impulsé la reconquête de la rive gauche et nous avons commencé rive droite par un boulevard urbain. A l'époque on nous annonçait des embouteillages à n'en plus finir et une pollution accrue et force est de constater qu'entre 2011 et 2014 nous avons -23% de trafic routier sur le boulevard urbain rive droite, ce qui n'est pas rien. Il y a donc déjà eu un premier acte et nous n'avons jamais caché aux Parisiens que nous souhaitons aller plus loin. Nous l'avons dit en 2011 et je l'ai d'ailleurs dit moi lors de plusieurs conseils de quartier des îles. Durant la campagne municipale en 2014, cela a été un des axes de mandature annoncé dans le programme d'Anne HIDALGO. Ce programme de mandature voté par une majorité de Parisiens. La concertation qui a suivi ne fait finalement qu'acter un certain nombre de choses que nous avons annoncées, à savoir que nous proposerons aux Parisiens de fermer les voies sur berges rive droite. Ce n'est donc pas quelque chose qui a été fait dans la précipitation. Je crois qu'il faut rappeler tout ce processus. Bertrand DELANOE avait annoncé la fermeture des berges en 2010. Je vous invite à relire la brochure qui avait été publiée à l'occasion et qui dressait un panorama historique de la Seine, de ses berges et de la manière dont nous avons envie de repenser le fleuve.

Par ailleurs, je vous invite à changer de paradigme. Cette idée de croire que nous allons avoir beaucoup plus de circulation sur les quais hauts, nous ne nous en sommes pas cachés. Il y aura un rapport, c'est inévitable, comme il y a eu rive gauche. Mais nous le voyons dans toutes les villes, et ce sera assurément le cas et nous le voyons déjà avec les -23% de trafic, petit à petit les changements d'usage se feront. Il y a d'autres stratégies. Les automobilistes sont loin d'être bêtes. Ils savent s'adapter et notamment changer de mode de transport. C'est tout le pari que l'on fait. Toutes les délibérations que j'ai eu l'occasion de défendre ces derniers mois sur le stationnement, sur les alternatives de déplacement, sur les locations de voiture que nous favorisons dans différents parcs de stationnement, sur autolib, sur vélib et sur les quais hauts. Il ne vous a pas échappé ces dernières semaines qu'avec l'annonce de ces voies sur berges sur les quais hauts, nous imaginons aussi la suite. A savoir ce qui a été défendu par le candidat vert lors des municipales et qui a, depuis,

rejoint notre programme, Christophe NAJDOVSKI, un tramway nouvelle génération annoncé. Quel beau pari écologique que d'imaginer en cette année de COP21 un nouveau type de transport. N'est-ce pas un pari extraordinaire au niveau technologique ? Paris va être à la pointe sur une idée d'innovation en termes de transport. C'est extraordinaire d'imaginer ça. Effectivement on pourrait attendre encore quelques années, attendre que l'on dépasse les 2° et j'en passe. On ne peut plus se le permettre. Tous les débats que nous avons sur la COP21 nous invitent à agir vite. Peut-être cela vous paraît-il précipité mais, comme je vous le dit, cela fait plusieurs années que nous l'avons annoncé.

J'aurais aimé entendre l'opposition qui a dit beaucoup de choses dans les réunions publiques très intéressantes. La réunion dans le 1<sup>er</sup> arrondissement a été très intéressante mais je n'ai pas entendu de propositions réelles sur ce qu'on allait faire sur ces voies sur berges une fois qu'elles seront fermées. Nous avons fait des propositions et, malheureusement, souvent dans les débats de concertation, il y a eu des oppositions de principe mais pas énormément de propositions sur le fond. Il est vrai que vous aviez un projet alternatif estimé à 60 millions d'euros alors que le nôtre est à 8 millions d'euros. En période de crise budgétaire, je pense qu'il est bon de savoir aussi réfréner les ardeurs quand on a de gros projets. Néanmoins, nous avons des propositions sur le fond. Cette fermeture des voies sur berges se fait pour la qualité de vie, contre la pollution sonore et atmosphérique, pour la santé et pour les familles. Quel beau pari d'avoir un espace de promenade, où on pourra aussi faire du sport, et je ne pense pas que les quais seront moins fréquentés en hiver. Je veux bien faire le pari avec vous M. Vincent ROGER qu'il y aura en hiver autant de monde qu'en été sur les quais pour d'autres activités. On peut imaginer de nouveaux usages. C'est une ville que nous proposons d'imaginer pour demain. Je suis peut-être très naïf et très positif mais je pense qu'il faut imaginer véritablement l'avenir et se projeter pour les générations qui vont nous succéder. C'est aussi pour cela que nous sommes élus. Je vous remercie.

#### **Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Je voudrais revenir sur la méthode. Julien LANDEL a bien expliqué la concertation. Je trouve que vous êtes un peu dur M. PLONQUET sur la méthode. Il se trouve que les modèles de prévision sont quelque chose que je connais un petit peu par mon métier. J'ai découvert comme vous ces projections et elles ont trois qualités qui sont très appréciables. Elles indiquent leurs hypothèses, elles sont conservatrices et, enfin, reposent sur un historique.

Les hypothèses consistent à ignorer l'adaptation des comportements historiques. Elles sont conservatrices parce qu'on sait que les automobilistes vont effectivement s'adapter. Les temps de sur-trajet que l'on donne sont conservateurs parce qu'on les estime avec zéro adaptation. On sait qu'il y aura une adaptation et on le sait d'autant plus qu'on aura un historique. Nous avons une évaluation qui a été faite selon les mêmes méthodes pour les quais rive gauche. Nous avons vu rive gauche que les projections de sur-trajet ont surestimé de trois fois les temps de trajet que nous avons observés une fois les travaux terminés. On ne sait pas ce qui se passera mais voilà une méthode que je trouve assez scientifique et conservatrice. Le Maire a également été conservateur puisque, dans un souci de transparence, il a donné le temps de sur-trajet le plus long. Il a donné le temps de sur-trajet aux heures de pointe du matin. Il est moindre le soir. Enfin, il faut le souligner car ce n'est pas évident pour tout le monde, le scénario le plus long est celui qui génère le moins de temps de sur-trajet pour des raisons qui ont été expliquées.

#### **Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je voudrais brièvement répondre deux ou trois choses à M. LANDEL. La première concerne M. NADJOWSKI. Je ne suis pas hostile à l'idée de tramway. Elle rejoint exactement ce que je vous ai dit, à savoir des transports de substitution avant de faire les voies sur berges. C'est pour cela qu'à mon avis vous mettez la charrue avant les bœufs. Concernant M. NADJOWSKI, je ne résiste pas à vous raconter une anecdote qui date de 24 heures. Il

expliquait hier sur Europe 1, alors qu'il défendait le projet de fermeture des voies sur berges, la durée moyenne en zone urbaine d'un parcours de trois kilomètres. Ce qu'il disait était très intéressant mais le seul problème est que l'étude à laquelle il se référait ne parlait pas de Paris et d'Île-de-France. Je l'invite donc, quand il argumente, à choisir des études qui se réfèrent à Paris et à l'Île-de-France, surtout quand on est adjoint au Maire en charge du sujet.

Vous me dites par ailleurs que le trafic automobile a baissé de 23%. Vous avez totalement raison. Je me permets simplement de vous répondre qu'en parallèle le trafic des deux roues a explosé, notamment de +35%. « Tant mieux », monsieur le Maire, si vous vous référez à l'époque très récente, vous avez raison, mais si vous vous référez à une époque entre 2001 et 2011 je me permets de vous dire que vous avez tort car à cette époque les deux roues étaient particulièrement polluants. Les nouveaux qui sortent aujourd'hui d'usine le sont beaucoup moins. M. LANDEL, vous avez oublié quelque chose dans votre argumentation. Si, certes, la circulation automobile a diminué de 23%, vous pouvez rappeler à la salle qu'en parallèle, le nombre de jours présentant un pic de pollution insupportable pour les Parisiens a augmentée.

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

C'est la planète.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Ce n'est pas la planète. Le nombre de jours de pic de pollution insupportable à Paris et en Île-de-France a, de mémoire, triplé entre 2001 et aujourd'hui. Vous nous dites par ailleurs que les Parisiens ont voté. Nous sommes d'accord mais, à votre place, je serais dans la modestie à deux niveaux. Si on fait le total des voix de droite et des voix de gauche à Paris, sachant qu'il y a plusieurs arrondissements qui sont passés à droite dès le premier tour donc c'est difficile de faire une projection. Certes, Mme HIDALGO a gagné et je reconnais totalement sa légitimité mais je peux vous dire que beaucoup de Parisiens n'ont pas voté pour Mme HIDALGO. Si, en plus, vous vous référez aux deux arrondissements qui sont totalement impactés par cette mesure, vous savez que vous êtes là minoritaires. Si on additionne les voix de gauche dans le 1<sup>er</sup> et dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, et les voix de droite dans le 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissement, vous pouvez le prendre à l'endroit, à l'envers, comme vous voulez, mais vous êtes minoritaires.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Les voies sur berge concernent tous les Parisiens. Il est bizarre votre calcul.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Il n'est pas bizarre.

M. LANDEL m'explique qu'il a la légitimité du suffrage universel, je lui réponds que Mme HIDALGO a certes été élue Maire de Paris mais pas à une majorité écrasante. Dans les deux arrondissements concernés, vous m'accorderez que, dans cet arrondissement, vous avez certes été élu de façon serrée et M. LEGARET a lui été triomphalement élu. Ainsi, si j'additionne les voix du 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissement... Les gens concernés par les voies sur berges sont principalement les gens du 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissement. Pour toutes ces raisons je comprends bien votre enthousiasme M. LANDEL mais je pense qu'il faut revenir à ce que disait Monsieur le Maire : calme et sérénité. Soyez passionné mais je vous invite à voir qu'il y a plein d'autres sujets autour de tout ça.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Je passe au vote de cette délibération après ce débat riche et foisonnant.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 2 voix contre (Vincent ROGER (les Républicains et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).*

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je vous informe sur une évolution des pratiques des commerces dans notre arrondissement, avec l'évolution du e-commerce. Vous commandez ce que vous souhaitez et la livraison est maintenant immédiate. Vous avez aujourd'hui de nouvelles camionnettes de livraison, qui correspondent à une manière de consommer tout à fait différente. Cela va être un vrai sujet et il va falloir se pencher sur le sujet des livraisons hors organisation. Faites votre petite étude.

Nous allons passer maintenant à une série de délibérations.

**2015DASC010 (Direction des Affaires Scolaires).****Activités extra-scolaires et périscolaires – Principe et modalités liées à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs – Fixation des tarifs.****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Je vais, pour aller rapidement sur cette délibération vous lire le communiqué de presse édité sur cette mesure par Mme Alexandra CORDEBARD, Adjointe chargée des affaires scolaires, à la réussite éducative et aux rythmes scolaires.

*« Alors que 104.000 repas par an ne sont pas consommés dans les centres de loisir, Alexandra CORDEBARD, Adjointe au Maire, prend des mesures pour mettre fin à ce gaspillage alimentaire inacceptable.*

*A partir des vacances de printemps 2016, l'inscription préalable des enfants deviendra obligatoire. Elle permettra d'ajuster au plus près de la réalité la commande des denrées. »* J'ajouterai qu'elle permettra également d'anticiper le nombre d'animateurs nécessaires pour les activités éducatives. *« Chaque année en France, plus de sept millions de tonnes de déchets sont jetés tout au long de la chaîne alimentaire. Ce gâchis représente une perte de plus de 400 euros par an et par foyer. A l'échelle mondiale, des études de la Food and Agriculture Organization, FAO et l'institut de l'eau de Stockholm ont démontré que chaque année jusqu'à 50% de la production alimentaire est gaspillée, perdue ou jetée entre le champ et l'assiette. Le gaspillage alimentaire est inacceptable, tant pour des raisons éthiques, économiques et environnementales.*

*Consciente des enjeux, la Ville de Paris a mis en place depuis plusieurs années des actions pour lutter contre le gâchis. Malgré cela, un Parisien continue à jeter deux fois plus de produits alimentaires encore emballés que la moyenne des Français. En novembre prochain, la Ville de Paris franchira une nouvelle étape sous la forme d'un plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire, présenté au prochain Conseil de Paris par Antoinette Guhl, Adjointe à la Maire. Il alliera des objectifs ambitieux et des mesures concrètes.*

*Dès aujourd'hui, Alexandra Cordebard, Adjointe à la Mairie en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs a décidé de prendre des premières mesures luttant spécifiquement sur les centres de loisir. Nous avons constaté que 7,9% des repas servis dans les centres de loisir parisiens sont non consommés, soit 104.000 repas par an. Cela s'explique par deux facteurs. Seules 40% des familles préinscrivent leurs enfants et, dans ces préinscriptions, 40% des enfants ne viennent finalement pas. Cela créé*

*une vraie incertitude sur les effectifs et donc sur le nombre de repas servis. Cette situation n'est pas acceptable.*

*Alexandra Cordebard annonce donc cette mesure concrète, concertée aux associations de parents d'élèves : à partir du printemps prochain, la préinscription des enfants dans les centres sera obligatoire. Elle devra se faire 15 jours avant pour les petites vacances et un mois avant pour les grandes vacances. Une grande campagne de communication sera lancée à partir de début novembre pour que toutes les familles soient informées de cette nouvelle règle. A partir du printemps et à l'issue de cette phase de sensibilisation, la Ville mettra en place deux mesures dissuasives :*

- *une majoration de 40% du tarif de la journée au centre de loisirs, en cas d'inscription de dernière minute sans justification valable.*
- 
- *la facturation de la journée à la famille en cas d'absence injustifiée de l'enfant au centre de loisirs alors qu'il y était préinscrit.*

*Le gaspillage alimentaire est l'affaire de tous. Nous appelons chacun à faire preuve de civisme pour que, à terme, le nombre de repas non consommés soit considérablement réduit. »*

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je trouve que cela va plutôt dans le bon sens mais, en lien avec mon groupe à l'Hôtel de Ville, on s'abstiendra dans un premier temps. Nous déposerons des amendements pour accompagner ces délibérations qui nous semblent intéressantes.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Avec cette précision de M. Vincent ROGER, je mets donc au vote cette délibération.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 1 abstention (Vincent ROGER (les républicains)).*

**2015DAC594 (Direction des Affaires Culturelles).**

**Subvention (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans la cadre de l'ARE.**

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

La subvention globale que nous allons voter concerne plusieurs théâtres parisiens et nous sommes concernés par le Théâtre de la Ville. La subvention représente 150.000 pour 6 théâtres, dont 66.000 euros pour le Théâtre de la Ville. Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du spectacle vivant, il est proposé de délivrer à 6 théâtres de la ville une subvention destinée à financer un projet de création de spectacle jeune public diffusé dans le cadre des rythmes éducatifs dits ARE. Il s'agit ici de saisir l'opportunité de l'aménagement des rythmes éducatifs pour développer la politique d'éducation artistique et culturelle à Paris, tout en renforçant la mise en réseau des équipements culturels parisiens et de favoriser la création « jeune public ». Ce projet piloté par le Théâtre de la Ville a été lancé en 2013-2014 dès la première année de l'application de l'ARE à Paris et en plus des ateliers de pratique théâtrale proposés par la DASCO dans le cadre de l'ARE. Ce projet permet à l'ensemble des enfants des écoles parties prenantes d'assister à trois représentations théâtrales de grande qualité dans l'année. Il réunissait initialement trois théâtres et quatre salles. Nous avons pu étendre cette proposition d'amplifier le champ du projet avec la participation de quatre nouveaux théâtres.

Dès la première année ce projet a permis de faire participer 16 écoles parisiennes et faire participer 3750 enfants aux représentations théâtrales alors que les ateliers ont été pratiqués par 1056 enfants. L'élargissement du projet permet désormais de toucher 38 écoles et 7000 enfants par an. Nos écoles concernées dans l'arrondissement sont l'école Moussy et l'école du Renard.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de remarque, je mets au vote cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015DAC622 (Direction des Affaires Culturelles).**

**Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>)**

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Comme vous le savez, nous avons débattu d'une délibération dans un conseil d'arrondissement précédent concernant les travaux assez lourds qui vont avoir lieu durant l'été 2016 dans le Théâtre de la Ville. Afin de pouvoir durant la durée des travaux continuer à offrir aux Parisiennes et Parisiens, et également aux écoles qui fréquentent le Théâtre de la Ville une programmation et surtout accueillir les équipes du Théâtre, il vous est proposé dans cette délibération une subvention et une convention avec les locaux de l'Espace Cardin dans le 8<sup>e</sup> arrondissement qui accueillera donc durant la durée des travaux les équipes du Théâtre de la Ville afin d'assurer la pérennité de l'offre théâtrale.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Il est vrai que cette délibération passe dans le 4<sup>e</sup> parce que concernant le Théâtre de la Ville mais se concentre davantage sur des travaux qui ont lieu dans le 8<sup>e</sup>. Y a-t-il une opposition à cette délibération ?

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

On s'abstient.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).*

**2015DAC639 (Direction des Affaires Culturelles).**

**Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie.**

**Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

Il s'agit dans cette délibération d'une subvention de 90.000 euros à la Maison Européenne de la Photographie. L'association Paris-Audiovisuel prévoit des travaux d'amélioration du système de climatisation dans les espaces d'exposition pour améliorer les conditions d'accueil du public et de conservation des œuvres. Il s'agit plus précisément de remplacer les armoires de climatisation. Afin d'aider la Maison Européenne de la Photographie à financer cette opération de travaux, nous proposons cette subvention de 90.000 euros. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.



**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Même vote ?

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Oui.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROEGR (les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).*

**2015DLH165 (Direction du Logement et de l'Habitat).**

**Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

La première délibération est tout simplement le fruit de l'entrée en vigueur au 12 novembre 2015 de la loi invitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et le citoyen. Comme toute administration, la Ville de Paris est donc modifiée par cette nouvelle loi. Jusqu'au 12 novembre 2015, la Ville disposait d'un délai de deux mois pour instruire les demandes de délivrance et d'autorisation de changements d'usage des locaux d'habitation. Si au bout de deux mois le silence était gardé par l'administration sur une demande d'autorisation de changement, alors cela valait un rejet. Il y a aujourd'hui inversement de cette logique. Ce ne sera plus au bout de deux mois, un silence, un rejet mais une acceptation. Je vous propose de voter cette délibération. Merci.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je passe au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015DLH233 (Direction du Logement et de l'Habitat).**

**Location à ADOMA de l'immeuble 5, rue Geoffroy l'Angevin (4<sup>e</sup>), avenant à bail emphytéotique – Réalisation d'un programme de 4 logements PLA-I, 3 logements PLUS et 1 logement PLS par la RIVP.**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Il s'agit d'une modification d'un bail qui avait été à l'origine proposé à la société SONACOTRA, aujourd'hui ADOMA, sur la réalisation d'un ensemble de logements au 5, rue Geoffroy l'Angevin. Après plusieurs années, la société ADOMA a enfin reconnu son incapacité à pouvoir faire des travaux dans cet immeuble, étant donné la situation financière très lourde et très compliquée de cette association. Elle a accepté le transfert du bail emphytéotique à la RIVP pour que celle-ci puisse réaliser un programme de huit logements sociaux. La typologie de l'immeuble fait que ces huit logements seront des studios. Ce ne sont pas des grands logements pour des familles mais cela me paraît important que nous puissions réaliser également des studios dans du logement permanent dans le 4<sup>e</sup> arrondissement car nous avons une demande extrêmement importante sur cette typologie de logements et nous avons souvent du mal à y répondre. Huit studios donc, dont la répartition se fera : quatre en PLA-I, trois en PLUS et un en PLS. Il y aura également un local d'activité. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération qui nous permettra d'agrandir le parc social de notre arrondissement.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je mets au vote.

*Un avis favorable est donné à la majorité » avec 9 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).*

**2015DLH266 (Direction du Logement et de l'Habitat).  
Réalisation sur le groupe « Figuier-Charlemagne » (4<sup>e</sup>) d'un programme de  
réhabilitation Plan Climat Energie par ERIGERE.**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Il s'agit d'un ensemble de deux immeubles sur le 19-21 rue Charlemagne et au 11-12 rue du Figuier, qui ont été construits en 1953. Ce sont de très beaux immeubles en pierres de taille et qui ont connu jusqu'à présent très peu de rénovations à l'intérieur de ces bâtiments. La société ERIGERE souhaite notamment pouvoir mettre en phase ces bâtiments avec le Plan Climat Energie et réaliser une réhabilitation et une rénovation totale de ces bâtiments, aussi bien d'un point de vue énergétique que d'un point de vue de mise aux normes et de confort. Entre autres travaux d'isolation, d'isolation thermique, de ventilation, de mise en place de robinets thermostatiques qui permettront d'améliorer très fortement les capacités énergétiques de ce bâtiment, il y aura également une rénovation complète des parties communes, une mise aux normes des installations électriques, des garde-corps, une création de collecte de tri d'ordures ménagères et également une élévation totale des salles de bain dans les différents appartements. C'est une demande du bâtiment qui n'avait pas été mis à niveau depuis un moment et c'est une très bonne chose que la société ERIGERE se charge de ces travaux. Les gains d'énergie qui auront lieu suite à ces travaux seront répercutés sur les habitants, comme le prescrit la loi Molle, avec du coup une réduction des charges facturées par les habitants.

Pourquoi cette délibération nous est présentée ? La Ville se porte garante des emprunts demandés par la société ERIGERE et propose également une subvention de 300.000 euros. Au titre de cette subvention la Ville aura dorénavant cinq réservations supplémentaires dans le bâtiment. La garantie des emprunts lui permettra de bénéficier de onze logements réservés. C'est une très bonne chose car ce bâtiment avait été essentiellement construit avec l'argent de banques privées et les réservations venaient effectivement pour des salariés issus du milieu bancaire de pouvoir bénéficier de cinq logements supplémentaires. Cela permet à la Ville de Paris de toujours pouvoir mieux répondre aux besoins en logements sociaux de nos habitants. Je vous invite donc à voter cette délibération. Je vous en remercie.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Je mets au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015DFPE278 (Direction de la Famille et de la Petite Enfance).  
Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du  
Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris.**

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Cette opération est autrement connue sous le nom de Bébés Restos du Cœur. Il s'agit ici de renouveler pour la septième fois le partenariat entre la Ville de Paris, les Restaurants du Cœur et la société SODEXO afin de réaliser une collecte de dons auprès des parents et des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance. Je n'ai pas besoin de vous rappeler à quel point les besoins sont criants. Les femmes seules sont une des catégories sociales les plus vulnérables. 33% des familles monoparentales ont un revenu

inférieur au seuil de pauvreté. En 2013, les femmes seules représentaient 41% des demandes d'hébergement faits par les familles auprès du SAMU social. Les femmes représentent 70% des travailleurs économiquement pauvres. C'est dire à quel point cette collecte est nécessaire et tout le monde est sollicité.

La dernière campagne d'hiver s'est déroulée du 1<sup>er</sup> décembre au 6 décembre 2014. 379 établissements s'étaient engagés à participer à la collecte. Pour la quatrième année consécutive, les mairies d'arrondissement ont souhaité rejoindre le dispositif, dont la mairie du 4<sup>e</sup>. La collecte concerne les vêtements d'hiver, les produits d'hygiène et divers produits de puériculture. Au cours de la campagne 2014, l'ensemble des dons a représenté 535 sacs de 100 litres dont 340 dans les établissements participant et 195 dans les mairies d'arrondissement participant. Nous essaierons d'améliorer encore ce score cette année. Les dons ont été répartis dans les six centres d'activités et de distribution des Restos du Cœur qui accueillent à Paris 2000 bébés de 7 jours à 18 mois. Dans notre arrondissement, les dons doivent être déposés au Pôle Citoyen qui se chargera de les stocker sur toute la période.

Devant la mobilisation des professionnels de la petite enfance et des parents, il est proposé que la Ville de Paris porte à nouveau son concours aux Restaurants du Cœur en s'appuyant à la fois sur l'ensemble du réseau des établissements de petite enfance et sur les mairies d'arrondissements volontaires pour mettre à disposition des familles un lieu de stockage dans leurs locaux. La société SODEXO, partenaire des restaurants du Cœur, assure la conception et la diffusion des supports de communication ainsi que la mise à disposition de sa logistique pour l'enlèvement et le stockage des dons collectés. Il est proposé que cette opération se déroule en 2015 pendant une semaine, du 7 au 11 décembre. Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015DJS318 (Direction de la Jeunesse et des Sports).  
Signature du contrat jeunesse des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.**

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Ces contrats jeunesse constituent des déclinaisons du programme parisien pour l'autonomie des jeunes et permet de formaliser l'orientation stratégique de la ville sur sa politique jeunesse à mener dans chaque arrondissement. Concernant le 4<sup>e</sup>, nous sommes associés au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissement pour ce qu'on appelle le contrat jeunesse du centre de Paris. Nous avons travaillé depuis le début de la mandature sur la définition des objectifs de nos arrondissements pour les jeunes. Notre priorité dans l'arrondissement est l'insertion des jeunes dans la vie active et nous avons développé un partenariat avec le Pôle Emploi du Centre afin d'identifier des jeunes qui souhaiteraient être accompagnés pour préciser leur projet professionnel, se préparer aux entretiens et gagner confiance en soi. On a expérimenté un coaching l'année dernière et les huit jeunes qui ont été suivis ont trouvé une activité en moins de trois mois. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de pérenniser cette initiative grâce à un budget insertion doté du pôle Simon Lefranc. Chaque trimestre les jeunes vont être suivis et nous avons décidé de poursuivre ce dispositif avec la création d'un réseau « activité jeunes » composé de coachs, d'entrepreneurs et de représentants associatifs qui s'impliquent dans l'emploi dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont des bénévoles qui vont donner un coup de main à ces jeunes qui souhaitent trouver un travail et s'insérer dans la vie active.

Dans les autres objectifs de ce contrat nous avons souhaité encourager la citoyenneté et la participation des jeunes, notamment avec le nouveau conseil municipal des enfants qui a été lancé en septembre avec une élection dans chaque école et aussi avec la volonté d'impliquer ces jeunes élus dans la définition de la politique de notre arrondissement. Le budget participatif a notamment été l'occasion de travailler avec les écoles, collèges et lycées dont, en 2015, trois projets sur douze ont été issus. Enfin, nous essayons aussi d'intéresser les jeunes aux problématiques environnementales. Il y aura ainsi demain les matinées citoyennes en mairie du 4<sup>e</sup>. Elles vont recevoir un certain nombre de collégiens des arrondissements du centre pour toute une matinée sur la COP21. Je vous remercie.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci. Il n'y a pas de remarques ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015DJS370 (Direction de la Jeunesse et des Sports).**

**Mats d'éclairage – Maintenance corrective et visites régulières d'entretien. Marchés de services. Modalités de passation.**

**Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Cette délibération nous parle de l'entretien des mats d'éclairage. Nous ne sommes concernés dans le 4<sup>e</sup> que par le seul stade Neuve Saint-Pierre où nous avons huit mats d'éclairage.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je crois que là dessus nous allons être d'accord. C'est notre responsabilité d'élu.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015DJS373 (Direction de la Jeunesse et des Sports).**

**Robots de nettoyage des établissements balnéaires en région directe de la Ville de Paris. Marchés de location. Modalités de passation.**

**Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Cette délibération concerne les robots de nettoyage des piscines. Il faut savoir que la Ville avait un contrat avec une société pour acheter des robots. Comme cela coûtait très cher et que nous sommes en période de restriction budgétaire, nous avons décidé de les louer pendant une période ferme de quatre ans. La location va permettre que le matériel soit régulièrement contrôlé.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Vous avez bien raison de défendre la bonne gestion de cette manière comme un bon citoyen et bon père de famille, que vous allez être bientôt.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015DPA83 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture).**

**Etablissement Recevant du Public et installations Ouvertes au Publics municipaux parisiens – agendas d'accessibilité programmé – Validation des dossiers d'Ad'AP.**

**Karen TAIEB, Conseillère de Paris.**

Il s'agit d'une nouvelle étape qui va dans le sens de la mise en accessibilité.

On a déjà parlé des agendas d'accessibilité programmés lors d'un précédent conseil d'arrondissement. A ce jour, on sait que sur les quelques 2200 ERP de la Ville, seuls 417 ont été déclarés accessibles. Les ERP et IOP non déclarés accessibles doivent être inscrits dans le cadre d'un Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée, sauf s'ils ont été déclarés accessibles dans l'intervalle.

En septembre, nous avons voté une délibération autorisant la Maire de Paris à déposer ses dossiers auprès de la Préfecture de Police afin de respecter la date prescrite.

Il s'agit aujourd'hui de valider par cette délibération le contenu des Ad'AP parisiens municipaux.

La Préfecture a souhaité que plusieurs Ad'AP soient constitués par type d'activité : accueil de la petite enfance, enseignement, vie citoyenne et administration, culture, sports, loisirs, et espaces verts ...

Dans chaque Ad'AP, les établissements sont regroupés par types et arrondissements.

Je tiens à vous signifier que si le calendrier maximum est de neuf ans, il faut insister sur le fait qu'il s'agit de réaliser autant de mises en accessibilité que possible dès la première période de trois ans.

Il est question de favoriser des solutions intelligentes et innovantes ou les actions à rapport efficacité/coût les plus intéressantes.

Sur le plan budgétaire, les mises en accessibilité s'appuieront sur les budgets dédiés à l'accessibilité, sur les budgets des programmes de travaux portés par les différentes directions ou au niveau des Investissement d'Intérêt Local et sur des opérations de restructurations lourdes prévues au cours de la mandature. Les dossiers des Ad'AP seront disponibles à la bibliothèque du Conseil de Paris.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup pour cette présentation claire madame TAIEB.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2015SG37 (Secrétariat Général).**

**Réaménagement du quartier des Halles (1<sup>er</sup>) : Déclassement et cession de volumes des circulations verticales du Forum.**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Les circulations verticales du Forum concernent les travaux de réaménagement des Halles qui provoquent naturellement des travaux de réhabilitation de l'espace. Je vous rappelle que la société civile du Forum des Halles est la maître d'ouvrage du réaménagement de ces espaces. Ce n'est pas la première fois que nous proposons une telle délibération. Il s'agit en plus d'une importante surface mais avec un prix intéressant pour la Ville. 1.400.000 euros. Ce sera le prix pour lequel je vous propose d'autoriser la Maire à effectuer cette cession. Merci.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Qui est pour ?

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 1 abstention (Boniface N'CHO (Europe Ecologie des Verts)).*

**2015SG86 (Secrétariat Général).**

**Réaménagement du quartier des Halles (1<sup>er</sup>) : Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles.**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Comme l'année dernière à pareille date, je rends compte du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles qui avait été créée pour trouver un mode de gestion plus efficace des litiges qui peuvent opposer les commerçants à la société mixte pour des nuisances entraînées par le projet. Nous sommes donc informés par cette société de rejets définitifs et temporaires et des propositions d'indemnisation. Je ne veux pas vous donner les détails mais il me semble, à la lecture de ce rapport, que la procédure semble bien fonctionner.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je dois dire à M. WEIL que le Maire du 1<sup>er</sup> ne partage pas son enthousiasme. Je voterai contre cette délibération. D'après ce qu'il m'a dit, visiblement le président de cette commission est très obéissant vis-à-vis de la Mairie et était là pour régler des problèmes. Comme il ne va pas les régler, cela ne va certes pas dans un premier temps coûter cher à la Ville puisqu'il n'y aura pas ou très peu d'indemnisations. Cela pourra coûter très cher dans un deuxième temps car tout cela ira au contentieux. Je crois sur parole Jean-François LEGARET et je ne mets pas en doute la parole de M. WEIL, loin de là, mais il y a visiblement un désaccord sur le sujet et, par solidarité avec le Maire du 1<sup>er</sup>, nous voterons contre cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Qui est pour ?

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 2 voix contre (Vincent ROGER (Les Républicains) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).*

**2015DILT31 (Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports).**

**Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies. Autorisation-Signature.**

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Il s'agit d'un avenant à la convention avec la société Photomaton avec laquelle la Mairie de Paris traite pour l'entretien des photocopieuses et des machines à photomaton. Il s'agit de prolonger d'un an cette convention dans les mairies d'arrondissement, le temps d'évaluer le besoin et de voir si l'on peut conserver dans les mairies d'arrondissement les photocopieuses et les photomatons.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Qui est pour ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Il arrive que des élus aient des contraintes et il est de coutume républicaine d'accéder à leurs domaines.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**QD0420150006**

**Question relative à différents changements concernant le statut de Paris.**

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je voulais vous interpeller monsieur le Maire sur la proposition de la maire de Paris concernant la réforme du statut de Paris. Comme pour les voies sur berges, je ne suis pas dans une tentation conservatrice, loin de là. La Maire de Paris a présenté une note du gouvernement qui s'articule autour de trois axes et qui a été relayée par le journal Le Monde. On peut déjà réfléchir dans un premier temps sur le mode de communication, il aurait peut être été utile que le Conseil de Paris s'exprime sur un sujet qui le concerne, avant qu'un média ne le relaye. La Maire de Paris organise donc sa réflexion autour de trois axes.

Le premier est la fusion du département et de la ville. A titre personnel, je trouve que c'est une orientation plutôt positive, sur laquelle on peut réfléchir. Nous siégeons tous les deux au Conseil de Paris et nous connaissons cette alternance avec la cloche qui était présente jusqu'à la fin du mandat de Bertrand DELANOE devant le maire pour signaler si nous sommes au niveau de la Ville ou du département. Je ne sais pas si cela a changé mais nous avons des dossiers verts pour l'un et des dossiers roses pour l'autre. Fusionner le département et la Ville peut avoir du sens.

Le deuxième point est que la maire de Paris propose d'avoir des pouvoirs de police étendue, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est un vieux débat républicain qui a deux cents ans d'âge et sur lequel nous pouvons réfléchir. Si cela se fait, elle se heurtera à un vrai problème de gestion de l'Etat et à un poids de l'Histoire qui sera important au sein de la haute fonction publique française, mais je lui laisse loisir d'en débattre avec le Ministre de l'Intérieur.

Enfin, le troisième axe nous concerne davantage. La Maire de Paris propose, à l'image de ce qu'il se passe déjà depuis 1983 à Lyon et Marseille, qu'il y ait des regroupements d'arrondissements en secteurs pour les élections municipales. Dans un premier temps, et je sais que cela a évolué jusqu'à aujourd'hui, il y avait l'idée de supprimer le 4<sup>e</sup> arrondissement pour le regrouper avec les 1<sup>er</sup>s, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements. Il y avait aussi l'idée de regrouper le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup>. J'ai cru comprendre que cela avait changé et qu'il s'agirait aujourd'hui de regrouper le 9<sup>e</sup> avec le 8<sup>e</sup> et de regrouper les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, et 7<sup>e</sup> arrondissements. Je souhaiterais pour ma part entendre votre avis en tant que maire du 4<sup>e</sup> arrondissement sur cette évolution et savoir si vous pouviez nous informer sur le calendrier de la Maire de Paris concernant cette éventuelle réforme.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Très bonne question, je vous en remercie. M. PLONQUET a peut être eu le temps d'avoir des informations du président de son groupe. Nous avons cet après-midi une réunion des maires d'arrondissement - tout le monde n'était pas présent et je respecte le choix des uns et des autres – pour parler de ces réformes. Le président du groupe Modem a été

particulièrement actif et participatif et nous étions plutôt, les uns les autres, sur les mêmes questions. Je vais commencer par la question sur les arrondissements.

Il est vrai qu'aujourd'hui la notion d'arrondissement – et c'est une réflexion personnelle que je menais déjà en tant que citoyen - est très importante. Nous y sommes très attachés. Quand on habite le 4<sup>e</sup>, on n'habite pas le 1<sup>er</sup>, ni le 2<sup>e</sup>, ni le 3<sup>e</sup>. Si l'on additionne le 1<sup>er</sup>, qui fait de mémoire 17.000 habitants ou un peu moins, le 3<sup>e</sup> qui compte 33.000 habitants, le 4<sup>e</sup> qui compte environ 28.000 personnes et le 2<sup>e</sup> dont j'ai oublié le chiffre, nous arrivons à 105.000 habitants. Cela ressemble à un secteur important, sachant que le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris compte 250.000 habitants, soit la ville de Bordeaux. Faut-il une meilleure cohérence ? La question est posée. Je trouve qu'il est sain qu'on en débattenne. Le découpage de Paris remonte à 1859 et nous pouvons nous poser la question de l'éventuel rééquilibrage et réaménagement de la ville du point de vue administratif. De mon point de vue, je pense que la notion de secteur telle qu'elle existe à Marseille est une assez bonne méthode. Les mairies d'arrondissement y existent toujours et sont des maisons communes où on peut bénéficier d'assistance juridique, techniques ou sociales mais il n'y a en revanche pas d'état civil dans chaque mairie d'arrondissement. Ce regroupement présente une efficacité en moyens et en géographie de service public auquel on a droit. Je pense que la mairie d'arrondissement est importante à partir du moment où les services de la vie quotidienne tels que la vie des associations, les manifestations culturelles, les débats continuent à y exister. Si les mairies d'arrondissement devaient perdre ces activités, je pense que l'on perdrait beaucoup en qualité de proximité.

Concernant le statut de Paris, nous avons vu hier concernant la demande de la Maire de Paris sur les pics de pollution de laisser à la Ville le droit de choisir, nous avons effectivement envie que la Maire et les élus puissent choisir la manière dont ils veulent que la ville soit gérée. Nous devons sortir de ce rapport très ambigu avec la Préfecture de Police. Bertrand DELANOE était très attaché à ce que la Police reste séparée et indépendante de la ville et la Maire de Paris a envie que tous maires, les maires d'arrondissement, puissent avoir leur droit de porter un jugement sur la manière dont ils veulent que l'arrondissement et la ville soit gérée, du point de vue de la sécurité ou des transports. Je pense que nous pouvons trouver un terrain d'entente sur la réforme que Paris doit attendre.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Le débat est lancé et nous allons voir ce qu'il donne dans les semaines à venir. La répartition des secteurs est une décision politique. Je vous alerte sur ce point. Si nous avons une évolution de Paris val-de-marnaise, cela va poser un problème démocratique. Je précise au public que j'entends par val-de-marnais un département où la droite avait 30.000 voix d'avance mais où le Parti Communiste a malgré cela pu garder le département.

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

(Inaudible, hors micro)

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je fais un constat et il est partagé par beaucoup. Si je dis le mot Communiste, ce n'est pas pour vous heurter, c'était très respectueux, c'est simplement...

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

(Inaudible, hors micro)

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Vous en avez tout à fait le droit mais ce qu'il faut éviter dans l'évolution du statut de Paris est de se retrouver dans une situation où un parti politique quel qu'il soit, qui était minoritaire aux voix, se retrouve majoritaire grâce à un redécoupage sur lequel on est droit de s'inquiéter.



**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Le découpage électoral est fait par la loi.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Tout le monde était présent à la première réunion de travail, il y a même la représentante de la maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. J'ai pensé que l'état d'esprit était aujourd'hui vraiment technique et constructif. Nous verrons l'évolution. Je ne savais d'ailleurs pas que le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> allaient être réunis. Cela serait plutôt à l'avantage de la droite.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

On peut le penser, mais si le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> c'est beaucoup plus discutable.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Nous n'en sommes pas là.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Ce n'est peut être pas sur ces bases là que nous devrions penser le regroupement des arrondissements. L'intérêt des citoyens passe avant.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Mme LEBRETON, l'intérêt des citoyens c'est de respecter la démocratie. Si on se retrouve avec un redécoupage qui permet à la gauche de garder Paris alors qu'elle est minoritaire en voix, ce sera un problème pour la vie des citoyens.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Ce n'est pas ce que j'entendais par « intérêt des citoyens ».

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

D'accord. L'intérêt des citoyens n'est-il pas le respect de la démocratie ?

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

L'intérêt des citoyens, c'est quand cela fonctionne mieux pour les citoyens.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je vous propose de suivre l'ordre du jour tenu par le Maire, et seulement le Maire, et je salue M. Vincent ROGER qui doit partir à une réunion, raison pour laquelle j'ai interverti l'ordre du jour.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

J'y suis très sensible, monsieur le Maire.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je sais que vous êtes sensible.

*Monsieur Vincent ROGER quitte la séance.*

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Comme je m'y étais engagé lors du précédent Conseil d'arrondissement, je tenais à vous apporter des éléments d'information précis sur les travaux prévus dans les équipements sportifs du 4e arrondissement. Nous avons rencontré la DJS le 2 octobre pour évoquer ces projets et définir ensemble certains éléments de calendrier visant à limiter l'impact et les nuisances sur les établissements scolaires limitrophes et les associations sportives. J'ai ainsi donné des consignes précises sur la nécessité de coordonner tous ces chantiers et d'assurer la continuité de l'activité sportive des établissements scolaires et des associations sportives pendant la période de rénovation.

Sur le terrain d'éducation physique des Jardins Saint-Paul, le projet résulte du vote des habitants pour deux projets d'amélioration de l'offre sportive présentés respectivement au Budget participatif 2014 et 2015 : les projets « Sport urbain en liberté » et celui déposé par les lycées de Charlemagne « Augmenter l'offre sportive sur le Terrain d'Education Physique Charlemagne », pour un montant de 200 000 euros. Actuellement ce Terrain Education Physique est largement sous-utilisé puisqu'il ne comporte qu'un terrain de basket et une piste de saut en longueur. En plus du maintien de ces activités, le projet prévoit la possibilité de pratiquer le football « urbain » et le volley-ball par l'installation de terrain spécifiques. J'ai demandé d'ajouter au projet une aire de jeux sportifs pour les enfants âgés de 1 à 5 ans. Le projet prévoit également d'augmenter la sécurité du terrain pour éviter les intrusions nocturnes encore trop nombreuses malgré la mobilisation de nos agents.

Les services de la Ville annoncent six semaines de travaux qui devront se dérouler durant l'été 2016, soit juin à septembre. En ce qui concerne l'environnement patrimonial du site, j'ai rencontré les Bâtiments de France avec qui nous avons discuté de la compatibilité du projet sur cet îlot. Sur le terrain d'éducation physique Neuve Saint-Pierre, les travaux de réalisation d'un gymnase couvert et d'un terrain en plein air vont permettre d'augmenter sensiblement les possibilités de pratiques sportives. Actuellement, le TEP permet de pratiquer le basket, le football « urbain », le handball et le tennis.

Le gymnase couvert permettra la pratique de trois nouvelles disciplines sportives : volley-ball, badminton, tennis de table, voire d'une quatrième, activité gymnique, en fonction des capacités de rangement de matériel des nouveaux espaces qui seront aménagés. En plus de ces nouvelles disciplines, la pratique du tennis sera sécurisée et permise tout au long de l'année, conformément aux attentes importantes exprimées par les usagers associatifs du terrain actuel. Sur le terrain en plein air, les disciplines actuelles seront maintenues, à savoir le basket, le football « urbain » et le handball.

Pour cet équipement, les travaux débuteront normalement à la fin du mois de juin 2016 et dureront sept mois, jusqu'au début de l'année 2017. J'ai demandé à ce que le chantier soit organisé de telle sorte que les nuisances les plus importantes n'interviennent pas pendant le temps scolaire. Enfin, j'ai demandé à la DJS de me faire des propositions de transfert des créneaux notamment sur le TEP des Jardins Saint-Paul qui sera déjà rénové et dans les équipements des arrondissements voisins.

Pour terminer, nous avons déjà évoqué le projet de restructuration du bâtiment Saint Merri, inscrit au Plan d'Investissement de la Mandature. La partie sportive de ce multi-équipement – gymnase et piscine – sera mise en accessibilité dans sa totalité. Les vestiaires et douches de ces deux équipements seront entièrement restructurés. Dans le cadre du plan « Nager à Paris », la piscine fera l'objet d'une réfection complète. Les travaux de cet équipement seraient effectués de l'été 2017 à la fin de l'année 2018. De la même manière que pour le TEP Neuve Saint-Pierre, la DJS doit me faire des propositions de transfert des créneaux scolaires et associatifs vers les équipements de l'arrondissement et ceux des arrondissements voisins.

Une réunion publique de présentation des deux projets des TEP sera organisée courant janvier. Elle permettra de consolider les éléments de calendrier que je viens de vous présenter. De même, une réunion publique de présentation du projet pour Saint Merri aura lieu courant mars. La rénovation de nos équipements sportifs répond tout à la fois aux besoins croissants des habitants de bénéficier d'une offre riche et diversifiée mais également aux attentes de confort optimal dans l'utilisation de nos équipements.

J'ai été un petit peu long mais j'espère avoir sur ce dossier le soutien de mon adjoint chargé du sport.

**Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Oui, un total soutien. La dynamique de la mise en place et de la rénovation des équipements sportifs dans l'arrondissement a été un gros dossier et le sera encore pour la suite de la mandature. Nous travaillons sur les équipements sportifs des écoles pour les mettre dans les meilleures conditions possibles pour les élèves et les habitants du 4<sup>e</sup>.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. La seconde communication, sur les places en crèche, sera faite par Mme ZARKA.

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Cette année, 85 dossiers étaient présentés pour 25 places à attribuer. Ces chiffres sont habituels en cette période de l'année, la quasi-totalité des places en crèches ayant déjà été attribuées lors de la commission du mois de mai, ce qui laisse moins de places libres à la rentrée.

La commission a donc attribué les places comme suit :

- 6 places sur la section des Grands pour 7 demandes. Les places de Grands ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 2.360 € et 16.500 € nets.
- 10 places sur la section des Moyens pour 21 demandes. Les places de MOYENS ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 1.890€ et 14.320 €
- 9 places sur la section des Bébéés pour 57 demandes. Les places de BEBES ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 985 € et 6.360 €.

Toutes les familles sont informées par courrier du résultat de la commission, qu'il soit positif ou négatif. Nous avons également rédigé une liste d'attente en cas de défection afin de réattribuer les places en vue de désistements éventuels.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

La dernière communication concerne la place du Père Teilhard de Chardin qui couvre le Pavillon de l'Arsenal, la bibliothèque de l'Arsenal, le boulevard Henri IV et le quai Henri IV. Beaucoup de mails me sont parvenus en début d'année. Comme je m'y étais engagé auprès des habitants, nous avons lancé la création d'un jardin sur cette place. En juin dernier, une première réunion de concertation sur l'aménagement de la place Teilhard de Chardin avait défini les contours du projet.

La Direction des espaces verts a dessiné un projet de jardin reprenant les grandes lignes de la concertation et anticipant une possible valorisation de l'enceinte. Dans le cadre de la phase de réalisation de l'avant projet d'aménagement du jardin Place Teilhard de Chardin, la DEVE, via la DAC, a demandé des fouilles préventives à l'élaboration du projet compte tenu des très fortes présomptions sur la présence de vestiges en sous-sol, la place se situant sur le tracé de l'ancienne enceinte de Charles V.

L'ouvrage mis au jour révèle une partie du mur et ce qui semble être les fondations d'une tour. La qualité de conservation des parements, a été qualifiée d'exceptionnelle par les archéologues de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris ayant réalisé le diagnostic. Nous avons par ailleurs repéré sur place la présence d'un très jeune archéologue, très savant et passionné, et je souhaiterais qu'il puisse par la suite expliquer auprès des élèves et des habitants cette Histoire de Paris. Nous avons effectué plusieurs visites sur place pour nous rendre compte de cette découverte Bruno JULLIARD et moi-même.

Compte tenu du caractère exceptionnel, en termes de conservation, de cette partie d'enceinte, nous avons souhaité qu'un projet de valorisation permettant de voir ces vestiges, soit pris en compte dans le projet de jardin qui devra par conséquent être revu. J'assume donc ceci vis-à-vis des habitants, des conseils de quartiers et des paysagistes qui ont travaillé. Une découverte majeure sur un chantier doit être prise en compte et je pense que vous serez tous d'accord avec cette position de défense du patrimoine. Le jardin ne peut, à mon avis, ne s'en retrouver qu'embelli. En attendant les propositions des services sur ce sujet, à la demande de la DRAC et de la Préfecture de Police, il a été demandé que les vestiges soient remblayés, la phase de diagnostic étant terminée, pour éviter tout risque d'intrusion, de chute et de dégradation. Ce remblaiement va permettre de protéger l'ouvrage et de le dégager à nouveau lorsqu'un projet de valorisation sera arrêté.

Mon cabinet et moi-même suivons de près les prochaines étapes :

La Ville doit rencontrer prochainement la DRAC pour connaître les intentions de l'Etat sur le sujet. Différents services doivent être consultés : Service de recherche archéologique (DRAC), les Monuments Historiques (SMH), afin de connaître leur position, sachant que de manière générale, la priorité pour l'Etat reste la conservation, et non la valorisation du site. C'est sur ce point que nous aurons une divergence, car je suis pour la valorisation du site.

Nombreux sont les habitants qui ont manifesté un intérêt pour cette découverte, et je remercie particulièrement certaines et certain d'entre vous qui sont présents ce soir. Même si cette découverte est coûteuse et complique le projet de jardin, je pense que c'est une très bonne nouvelle. Elle montre que le patrimoine ne doit pas s'opposer à la culture et à la création contemporaine et c'est au contraire fort de racines retrouvées que nous pouvons écrire les pages de l'avenir. Je vous remercie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **QD0420150004**

**Question relative à la sensibilisation des commerçants sur les déchets générés par leurs commerces de bouche.**

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Notre arrondissement accueille toute l'année énormément de touristes. Nous offrons aussi à l'occasion de festivités multiples, Nuit Blanche et Fête de la Musique, l'accueil sur notre territoire de Parisiens et de provinciaux qui s'ajoutent aux touristes habituels. A cette occasion, les ventes de mets à emporter se multiplient, des fallafels typiques en passant par les gaufres et les glaces dont les emballages s'élargissent. La Ville a fait des efforts considérables concernant le passage de la collecte des poubelles. Qu'en est-il des obligations qui s'imposent aux commerçants qui font profit de ces afflux de clients ? Ainsi de nombreux clients consomment leur nourriture à emporter sur la voie publique et dans les jardins, et laissent emballages et papiers par terre en partant. Si un personnel est dévolu à la vente de tickets pour les fallafels, les commerçants pourraient mettre à disposition leurs propres poubelles et s'assurer qu'elles sont vidées régulièrement.

Monsieur le Maire, à la veille de la COP 21, la population est sensibilisée au tri des déchets, entre autres. N'est-ce pas le moment favorable pour exiger un effort important de la part des commerçants de bouche de vente à emporter, également afin que notre arrondissement ne se réveille plus certains matins sous des monceaux de papiers gras ?

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

La propreté dans les rues est un vrai sujet, et notamment cette rue des Rosiers qui accueille un très grand nombre de passants. Il faut noter l'efficacité des services de propreté de la Ville de Paris qui effectuent un travail considérable et font en sorte que les rues soient propres. Je tenais donc d'abord à les saluer. La rue des Rosiers bénéficie d'un dispositif spécifique. Elle est balayée tous les matins et bénéficie de deux lavages les vendredi et dimanche matins en plus du passage une fois par semaine d'une laveuse sur la partie piétonne de la rue. Les poubelles de la rue sont vidées 3 à 4 fois par jour, mais cela n'est malheureusement pas toujours suffisant. Nous retrouvons dans cette rue des déchets liés aux incivilités des commerçants, d'une certaine manière, mais également de leurs clients qui jettent leurs emballages de nourriture sur la voie publique. Entre janvier et juillet 2015, 52 PV ont été dressés dans la rue, ce qui est considérable. Nous sommes sur une moyenne de 10 à 20 PV dans les autres rues.

Nous sommes face à un problème de réglementation. Il n'y a pas de réglementation spécifique pour obliger les établissements qui vendent de la nourriture à ramasser autour de leurs commerces les déchets laissés par leurs clients. Nous avons seulement quelques grandes enseignes comme McDonald qui ont mis en place, à leur initiative, des dispositifs de ce type. Un projet de loi est néanmoins à l'étude afin d'interdire à l'horizon 2020 la distribution de sacs plastiques et de vaisselle jetable. Nous comptons saisir les commerces de vente à emporter pour obtenir la mise en place de poubelles spécifiques car celles de la ville sont pleines rapidement. Nous attendons en 2016 les services renforcés chargés de verbaliser les incivilités sur l'espace public. Nous comptons avoir plus de moyens pour avoir des rues plus propres. Merci.

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Il ne s'agissait pas seulement dans mon esprit de la rue des Rosiers, pour laquelle la réponse me convient. Toutefois, le problème s'étend malheureusement à d'autres rues.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je crois que les habitants sont tout à fait d'accords avec vous.

**QD0420150005**

**Question relative au respect de la charte de la rue du Trésor et au respect d'un droit à la tranquillité.**

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Monsieur le Maire, le collectif de la rue du Trésor vous a écrit le 14 septembre dernier pour vous interpeller concernant le respect de la charge de cette rue et notamment le respect du droit à la tranquillité. Qu'avez vous fait ? Avez-vous pris des dispositions pour que ce droit soit enfin respecté ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Je passe souvent par cette rue et il se trouve qu'un de mes adjoints habite la rue du Trésor. Nous avons des points de vue qui se chevauchent et parfois se contredisent, mais j'organiserai une rencontre sur place. Chacun prendra ses responsabilités. Je laisse monsieur LANDEL vous répondre.

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.**

Nous avons effectivement reçu le collectif de la rue du Trésor, monsieur le Maire, Pacôme RUPIN et moi-même le 14 octobre dernier. Au cours de cette réunion nous avons évoqué un certain nombre de difficultés rencontrées par les habitants et rappelés les principes de cette charte signée dix ans auparavant. Il apparaît qu'il y a effectivement des soucis de partage de l'espace public qui est parfois dégradé dans la rue du Trésor, parfois par des commerçants, des clients et parfois même par des habitants peu scrupuleux. Ces dégradations se retrouvent surtout dans les jardinières et nous avons eu plusieurs retours. Je rappelle qu'elles sont entretenues trois fois par semaine et connaissent un nettoyage complet tous les quinze jours. Il était prévu dans la charte que les commerçants devaient être très vigilants et prendre leur part dans cet entretien des jardinières. Nous allons demander que ces règles soient respectées afin que les commerçants jouent le jeu.

Suite aux disfonctionnements rencontrés, monsieur le Maire a saisi les services compétents pour verbaliser davantage ces incivilités et a étudié, avec la direction de la voirie, l'idée d'installer une rangée de potelets pour fermer cette rue afin d'empêcher les véhicules de pénétrer dans cette impasse du Trésor. L'autre souci du collectif concernait l'éventuelle ouverture d'un nouveau local commercial rue du Trésor là où un précédent commerce avait fermé, nous ne possédons aucun pouvoir pour nous opposer à l'installation d'un restaurant. Cela est de la responsabilité de la copropriété et nous avons bien dit lors de cette réunion que nous appelons ces derniers à prendre leur responsabilité avec le syndic afin de s'opposer si tel est leur désir. Il est par contre du droit du Maire de travailler sur une autorisation de terrasse, mais aucune demande ne nous est parvenue à ce jour.

Enfin, Il y aura une réunion réunissant habitants, commerçants et élus du 4<sup>e</sup> afin d'apporter des solutions concertées et partagées afin de rendre pérennes les engagements pris lors de la charte en 2004.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

J'ajoute M. PLONQUET que je suis allé sur place dès le lendemain avec le commissaire de police qui fait un certain nombre de rondes régulières. C'est toute une partie contrainte de l'établissement. Nous avons un autre exemple place du Bourg Tibourg où le propriétaire d'un restaurant ne s'est pas du tout encombré des règles de l'espace public et a construit une terrasse autour des arbres. Quand on lui a rappelé les règles, il a répondu « c'est de l'emploi ». Je crois que c'est surtout son chiffre d'affaires. Il est inadmissible que qui que ce soit se permette de s'installer ainsi dans l'espace public et ce n'est pas une histoire de gauche et de droite. C'est une histoire de règles. Il ne comprend pas. Nous allons donc au tribunal. Je serai intraitable là dessus.

Merci beaucoup mesdames et messieurs d'avoir été assidus et présents malgré le froid.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.*